



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 4 juillet 2024 - Délibération n° 2024-067

CANDIDATURE DE LA VILLE DE REDON AU LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 24 juin, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	28
Présents	22
Votants	27
Vote	
Pour	27
Contre	0
Abstention	1

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Benoit Quélard, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Monsieur Jean-Luc Guillaume, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Madame Sylvie Massicot, pouvoir donné à Monsieur Mickaël Jouan.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

Monsieur Valentin Perré, pouvoir donné à Madame Géraldine Denigot.

Monsieur Loïc L'Haridon, pouvoir donné à Madame Martine Évain.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël Jouan.

Monsieur Marc Droguet ne prend pas part au vote pour ce qui le concerne.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

La candidature au label Ville d'Art et d'Histoire est inscrite au cœur du projet patrimonial et culturel de la Ville de Redon. Créé en 1985 par la Caisse Nationale des Monuments et des Sites, et aujourd'hui porté par les DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) en régions, ce label valorise les territoires activement engagés dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie. À ce jour, le réseau national compte près de deux-cents Villes et Pays d'Art et d'Histoire.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le - 8 JUL. 2024
ID : 035-213502362-20240704-SG2024_291-DE

Afin d'être labellisées, les collectivités candidates doivent réaliser un dossier récapitulatif. Ce document doit permettre, au jury composé de représentants de la DRAC, d'évaluer la pertinence de chaque demande sous l'angle de quatre critères :

- la volonté politique de la collectivité,*
- la pertinence du territoire,*
- la valorisation de l'ensemble des actions en faveur du patrimoine, de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage,*
- la place accordée au patrimoine dans la politique publique locale.*

Avec la création de la Direction Vie Patrimoniale et Vie Culturelle et le recrutement d'une chargée de mission Patrimoine, la Ville de Redon a posé les premiers jalons pour constituer une candidature au label Ville d'Art et d'Histoire avec notamment un inventaire participatif de son patrimoine et le développement d'une programmation patrimoniale annuelle gratuite à destination de tous : ateliers parent/enfant, visites guidées thématiques, expositions, séminaire...

Afin de mener à bien son projet de candidature et pour que ce dernier soit intégré à une politique plus globale, une méthodologie de travail transversale nécessite d'être mise en œuvre en associant élus, techniciens, universitaires et acteurs locaux du patrimoine.

Autour d'un Comité de pilotage rassemblant les élus de Redon (Maire, Adjoint en charge du Patrimoine, Conseillère municipale déléguée aux Affaires culturelles, Conseiller membre de la Commission Patrimoine, Culture et Tourisme, Adjoint en charge de l'Urbanisme, Adjointe en charge des Affaires scolaires, Adjointe en charge du Droit des femmes) et ceux de Redon Agglomération dans le cadre des délégations relatives aux affaires culturelles et au tourisme, la Ville souhaite mettre en place des instances qui permettent une ouverture large vers la société et ceci dès la phase d'écriture du projet :

- Le Comité technique qui est chargé de la rédaction technique du dossier de candidature. Ledit comité examine les propositions du Collectif du patrimoine et les orientations du Comité de pilotage. Le Comité technique se compose notamment de représentants de la Direction des Services Éducatifs et de la Citoyenneté, du service des Espaces verts et patrimoine arboré, du service Urbanisme, de l'Office de tourisme du Pays de Redon et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;*
- Le Collectif du patrimoine qui est une instance consultative et participative. Cette instance rassemble des représentants d'associations ou de collectifs engagé(es) dans des actions patrimoniales locales ainsi que des représentants de comités de quartiers et des établissements culturels de Redon Agglomération ;*
- Le Comité scientifique qui est une instance consultative intervenant ponctuellement en se positionnant sur des aspects historiques et patrimoniaux. Ce comité se compose d'historiens, d'historiens de l'art, de conservateurs et de chercheurs issus notamment de l'Université, du Département d'Ille-et-Vilaine et de l'Inventaire culturel de Bretagne.*

La Direction Vie Patrimoniale et Vie Culturelle coordonne et participe à l'ensemble de ces instances en contribuant aux échanges et aux réflexions.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le - 8 JUIL. 2024
ID : 035-213502362-20240704-SG2024_291-DE

L'objectif est de déposer le dossier de candidature de la Ville de Redon à la DRAC en 2026.

Une fois labellisée, la Ville signera une convention avec le Ministère de la Culture pour une durée de dix ans et s'engagera à créer, en lien avec les acteurs patrimoniaux locaux, un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine qui racontera l'histoire et le patrimoine de Redon.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu l'avis favorable de la Commission Patrimoine, Culture et Tourisme réunie le 10 avril 2024,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à faire acte de candidature au label Ville d'Art et d'Histoire.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à la candidature de la Ville de Redon au label Ville d'Art et d'Histoire.

Pour extrait conforme,

~~Pascal Duchêne
Maire de Redon~~



Le Secrétaire de séance,
Mickaël Jouan
Conseiller Municipal

Mis en ligne le - 8 JUIL. 2024